

Réponse du Conseil administratif à la motion du 9 juin 2009 de M^{mes} Isabelle Brunier, Nicole Valiquer Grecuccio, Salika Wenger, MM. Pierre Rumo, Alexandre Wisard et Simon Brandt, acceptée par le Conseil municipal le 10 juin 2009, intitulée: «La Terrassière, un quartier unique en danger... à sauver!»

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que le quartier situé au bas du triangle de Villereuse constitue véritablement un ensemble tout à fait particulier par son urbanisme, son architecture, ses petits commerces, son ambiance;
- que ce quartier, construit en grande partie entre 1840 et 1910, a vu bon nombre de ses bâtiments rénovés d'une manière originale lors d'une opération menée par l'architecte Pascal Hausermann entre 1976 et 1983;
- que ce quartier unique, avec ses gabarits bas, à échelle humaine, sert, de plus, d'écrin au magnifique immeuble Clarté, seule œuvre de Le Corbusier à Genève, monument classé, actuellement en cours de restauration et en passe d'être inscrit au patrimoine mondial par l'Unesco. Cette valeur patrimoniale constitue une «plus-value» culturelle et touristique importante pour notre ville;
- que ce quartier du bas du triangle de Villereuse (comme d'ailleurs le haut du triangle), malgré son intérêt, ne bénéficie d'aucune protection patrimoniale;
- que l'immeuble de tête de la rue, 6, rue Terrassière, est actuellement menacé par une demande de démolition qui menace, de fait, également son voisin, la fameuse Maison rouge, 2 bis-4, de la rue éponyme, tous deux vraisemblablement construits par l'architecte Jean Marc Louis Junod entre 1850 et 1856,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de demander aux instances cantonales compétentes de prendre les mesures de protection adéquates, par exemple en élaborant un plan de site en vue de préserver ce quartier unique de la Terrassière, au charme indéniable.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le quartier de la Terrassière possède des caractéristiques morphologiques qui méritent une attention particulière. Consciente des qualités architecturales et urbaines de ce quartier, la Ville de Genève a mené deux études, en 1993 et en 2005, qui ont démontré l'intérêt de sauvegarder le quartier mais, aussi, la complexité de la mise en œuvre des aménagements. En effet, à l'issue de l'étude menée en 2005 par les services de la Ville de Genève, plusieurs scénarios d'amé-

nagement ont été présentés aux associations d'habitants et de commerçants du quartier, mais aucune proposition n'a abouti compte tenu des recours déposés.

Face aux difficultés de trouver un consensus, le Conseil administratif qui avait été sollicité pour répondre à la motion M-470, intitulée «L'aménagement du triangle de Villereuse avant la fin du troisième millénaire», a répondu le 30 avril 2008 ne pas vouloir prolonger les procédures longues et coûteuses sans avoir la certitude d'un résultat.

Aujourd'hui, la demande de démolition du bâtiment sis 6, rue de la Terrassière pose la question de la sauvegarde du bâti. Une consultation de l'Office du patrimoine et des sites (Département des constructions et des technologies de l'information) et du Service de la conservation du patrimoine architectural de la Ville de Genève a permis d'évaluer la pertinence pour ce quartier des diverses mesures de protection selon la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS).

Après consultation des services cités, l'élaboration d'un plan de site a été écartée au profit de l'inscription à l'inventaire des bâtiments dignes de protection, dont l'immeuble 6, rue de la Terrassière. Si la mesure se révélait insuffisante, une procédure d'élaboration d'un plan de site serait alors enclenchée.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Rémy Pagani

Le 11 novembre 2009.